

PROCÈS-VERBAL

De la séance du Comité exécutif de la Communauté métropolitaine de Québec, tenue au siège social de la CMQ au 1130, route de l'Église à Sainte-Foy, à 11 h, le 15 mai 2003.

Sont présents :

- M. Jean-Paul L'Allier, maire de Québec, président (présent jusqu'à la résolution E-2003-39)
- M. Jean Garon, maire de Lévis, vice-président
- M. Ralph Mercier, conseiller de la Ville de Québec
- M. Michel Giroux, préfet de la MRC de la Jacques-Cartier

Est absente :

Mme Danielle Roy-Marinelli, conseillère de la Ville de Lévis

Sont également présents :

- M. Marc Rondeau, directeur général
- M^e Pierre Rousseau, secrétaire-trésorier

Ouverture de la séance

Le président ouvre la séance. Il est constaté le quorum et la suffisance des avis de convocation.

Approbation du procès-verbal de la séance tenue le 17 avril 2003

Résolution n° E-2003-37

D'approuver le procès-verbal de la séance tenue le 17 avril 2003.

Adoptée à l'unanimité

Étude sur le territoire d'intervention – Mandat à monsieur Paul Villeneuve du Centre de recherche en aménagement et développement (CRAD)

Résolution n° E-2003-38

De confier un mandat d'étude à monsieur Paul Villeneuve du Centre de recherche en aménagement et développement (CRAD) portant sur le territoire d'intervention de la CMQ, ses limites et son intégration, selon le devis joint en annexe au mémoire du 6 mai 2003, pour un montant n'excédant pas 19 150 \$, plus taxes si applicables. Les biens livrables inhérents à ce projet identifieront les principaux pôles d'emplois, commerciaux, d'éducation et de loisir du territoire de la CMQ ainsi que leur influence.

D'autoriser le président de la CMQ ainsi que le secrétaire-trésorier où en leur absence où empêchement d'agir, le vice-président du Comité exécutif et le directeur général à signer, s'il y a lieu, l'entente à intervenir et tous les documents nécessaires en application de la présente résolution.

Référence : Mémoire du 6 mai 2003
Certificat du
Trésorier : CT-375
Responsable : Coordonnateur au développement économique

Adoptée à l'unanimité

Contrat – parution d’avis publics dans les journaux

Résolution n° E-2003-39

De publier les avis publics de la CMQ dans le journal Le Soleil selon la tarification proposée de 1,50 \$ la ligne (prix net), plus les taxes si applicables, pour la période du 1^{er} juin 2003 au 31 mai 2004.

Référence : Mémoire du 9 mai 2003
Certificat du
Trésorier : CT-376
Responsable : Secrétaire-trésorier

Adoptée à l’unanimité

Monsieur le président, Jean-Paul L’Allier, quitte la réunion et monsieur Jean Garon, vice-président, assume la présidence pour le reste de la réunion.

Aide financière de la CMQ en 2003 - Grand prix cycliste de Beauce 2003

Résolution n° E-2003-40

D’accorder une aide financière de 6 750 \$ au Grand prix cycliste de Beauce pour la tenue de la 18^e édition de cet événement qui se tiendra du 17 juin au 22 juin 2003 et dont deux étapes cyclistes se dérouleront sur les territoires des villes de Québec et de Lévis.

D’autoriser le président de la CMQ ainsi que le secrétaire-trésorier où en leur absence où empêchement d’agir, le vice-président du Comité exécutif et le directeur général à signer l’entente à intervenir et tous les documents nécessaires en application de la présente résolution.

Référence : Mémoire du 6 mai 2003
Certificat du
Trésorier : CT-377
Responsable : Coordonnateur au développement économique

Adoptée à l’unanimité

Adhésion de la CMQ à la SODES et à l’Association internationale des maires des Grands Lacs et du Saint-Laurent en 2004

Résolution n° E-2003-41

De prévoir l’adhésion de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) en 2004 à la Société de développement économique du Saint-Laurent (SODES) et à l’Association internationale des maires des Grands Lacs et du Saint-Laurent.

De demander à la SODES ainsi qu’à l’Association internationale des maires des Grands Lacs et du Saint-Laurent de permettre l’adhésion de la CMQ à leur association pour elle-même et les municipalités de Québec de Lévis et de désigner des représentants provenant de la CMQ et des villes de Québec et de Lévis.

Référence : Mémoire du 6 mai 2003
Responsable : Coordonnateur au développement économique

Adoptée à l’unanimité

Étude sur le transport en commun métropolitain – Mandat à la firme Roche-Deluc

Résolution n° E-2003-42

De confier un mandat d'étude à firme Roche-Deluc portant sur la création d'un titre de transport métropolitain dans les villes de Québec et de Lévis selon l'offre de service professionnel jointe en annexe au mémoire du 8 mai 2003, pour un montant n'excédant pas 12 900 \$, plus taxes si applicables.

D'autoriser le président de la CMQ ainsi que le secrétaire-trésorier où en leur absence où empêchement d'agir, le vice-président du Comité exécutif et le directeur général à signer, s'il y a lieu, l'entente à intervenir et tous les documents nécessaires en application de la présente résolution.

Référence : Mémoire du 8 mai 2003
Certificat du
Trésorier : CT-378
Responsable : Directeur général

Adoptée à l'unanimité

Bordereau de dépenses

Résolution n° E-2003-43

D'approuver le bordereau de dépenses pour la période du 10 avril au 7 mai 2003 soumis par le secrétaire-trésorier au montant de 68 416,61 \$, plus 19 872,41 \$ pour les salaires versés du 17 avril au 1^{er} mai 2003 aux employés de la CMQ (ceux ne faisant pas partie des prêts de service entre la CMQ et les municipalités membres) ainsi qu'aux élus.

Référence : Bordereau de dépenses du 8 mai 2003
Certificat du
Trésorier : CT-379
Responsable : Secrétaire-trésorier

Adoptée à l'unanimité

Bordereau d'information

Résolution n° E-2003-44

De prendre acte du bordereau d'information en date du 15 mai 2003 contenant le point suivant :

1. Note datée du 21 avril 2003 de monsieur André Bouillon, urbaniste, concernant un avis demandé à la CMQ par le MAMM pour un projet de règlement de la MRC de la Nouvelle-Beauce visant à modifier le schéma d'aménagement afin de prévoir une dérogation permettant l'aménagement de la Véloroute à Vallée-Jonction. Il n'y a pas lieu, pour la CMQ, de donner un avis.

Référence : Bordereau d'information du 15 mai 2003
Responsable : Secrétaire-trésorier

Adoptée à l'unanimité

Levée de la séance

Et la séance est levée.